

Commune de

Buthiers

Tél-fax : 03 81 56 89 65

adresse mail : mairie.buthiers70@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 février 2017

Effectif légal du Conseil Municipal : onze. Présents : dix.

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit février à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. DIDIER Guy, Mme GAUTHEROT Annick, M. MAGNIN Didier, M. MILLET Hervé,
M. AURIERE André, Mme GUENOT Lucienne, Mme COSTILLE Brigitte, M. LAMIDIEU Lionel,
M. GIRINAL Jean Marc,

Absent excusé: M. PAGET Olivier, M. HUMBERT Nicolas.

Madame Lucienne GUENOT a été élu secrétaire.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, Maire.

1/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 31 janvier 2017 :

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 31 janvier 2017, a été approuvé à l'unanimité des membres présents après acceptation des modifications proposées, à savoir :

Point 3, rubrique installation de bancs :

lire « L'opération d'installation de bancs se poursuivra cette année, un banc sera installé rue des Vignes et une table avec banc à proximité de l'embarcadère ».

Point 4, rubrique vide-greniers du 21 mai 2017 : lire « le Conseil municipal, dans son ensemble, est également inclus dans cette organisation » au lieu de « les membres du CCAS sont également inclus dans cette organisation ».

2/ BUDGETS : présentation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2016 :

a. Budget communal :

Le Maire désigne Monsieur Didier MAGNIN pour présenter le compte administratif 2016 du budget communal avec les résultats cumulés suivants :

- fonctionnement : + 98 752.81 €,
- investissement : + 1 737.25 €.

Monsieur Didier MAGNIN présente le compte de gestion du budget communal 2016 : il explique que la différence constatée entre le résultat cumulé en fonctionnement du CA 2016 et le résultat de clôture en fonctionnement de l'exercice 2016 du compte de gestion provient du solde du budget CCAS (+ 260.33 €) suite à sa dissolution : cette somme sera ajoutée à l'article 002 du BP du budget communal 2017.

Le Maire s'étant retiré, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- approuve le compte administratif du budget communal 2016 et autorise le Maire à le signer,
- approuve le compte de gestion du budget communal 2016 et autorise le Maire à le signer.

b. Budget EAU :

Le Maire désigne Monsieur Didier MAGNIN pour présenter le compte administratif 2016 du budget EAU avec les résultats cumulés suivants :

- fonctionnement : + 12 641.77 €,
- investissement : - 29 718.83 €.

Il explique que ce budget a fait l'objet de reports d'investissement (dépenses d'investissement pour un montant de 34 000.00 € et recettes d'investissement de 36 500.00 €) concernant les travaux de renouvellement des conduites d'eau rue de la Prairie et rue de Traverse et précise que ces travaux n'ont pas donné lieu, à ce jour, à l'ouverture d'une ligne de crédits.

Monsieur Didier MAGNIN présente le compte de gestion du budget « eau 2016 » et explique qu'il conviendra de compenser le déficit d'investissement 2016 au BP 2017.

Le Maire s'étant retiré, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- constate que le compte de gestion du budget « eau » est identique au compte administratif « eau 2016 »,
- approuve le compte administratif « eau 2016 » et autorise le Maire à le signer,
- approuve le compte de gestion « eau 2016 » et autorise le Maire à le signer.
- décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 12 641.77 € € à l'article 1068 du budget primitif « eau 2017 ».

c. Budget ASSAINISSEMENT :

Le Maire désigne Monsieur Didier MAGNIN pour présenter le compte administratif 2016 du budget « assainissement » avec les résultats cumulés suivants :

- fonctionnement : + 6 141.46 €,
- investissement : - 2 980.40 €.

Monsieur Didier MAGNIN présente le compte de gestion du budget « assainissement » 2016 et explique qu'il conviendra de compenser le déficit d'investissement 2016 au BP 2017.

Le Maire s'étant retiré, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- constate que le compte de gestion du budget « assainissement » est identique au compte administratif « assainissement 2016 »,
- approuve le compte administratif « assainissement 2016 » et autorise le Maire à le signer,
- approuve le compte de gestion « assainissement 2016 » et autorise le Maire à le signer.
- décide d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement, à hauteur de 2 980.40 € à l'article 1068 du budget primitif 2017.

3/ Aménagement d'un chemin piétonnier entre Buthiers et Voray sur l'Ognon :

Le Maire présente l'avant-projet réalisé par Ingénierie 70 et propose de constituer un dossier de demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour financer ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'adopter cet avant-projet,
- autorise le Maire à faire une demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux d'aménagements d'un chemin piétonnier entre Buthiers et Voray-sur-l'Ognon,
- approuve le plan de financement suivant :
 - coût total de l'opération : 68 786.60 € HT,
 - subvention au titre de la DETR : 27 500.00 €,
 - fonds propres : 41 286.60 €,

- autorise le Maire à engager des fonds propres supplémentaires dans le cas où la subvention attribuée serait inférieure au montant sollicité,
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

4/ Travaux de réfection du terrain de sport :

Le Maire présente l'avant-projet réalisé par Ingénierie 70 et propose de constituer un dossier de demande de DETR pour financer ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'adopter cet avant-projet,
- autorise le Maire à faire une demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux d'aménagements du terrain de sport,
- approuve le plan de financement suivant :
 - coût total de l'opération : 46 449.25 € HT,
 - subvention au titre de la DETR : 16 500.00 €,
 - subvention du conseil départemental : 6 000.00 €,
 - fonds propres : 23 949.25 €,
- autorise le Maire à engager des fonds propres supplémentaires dans le cas où la subvention attribuée serait inférieure au montant sollicité,
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

5/ Nettoyage des abords du cimetière :

Le Maire explique qu'il conviendrait de procéder à la coupe de la haie située à l'entrée du cimetière, à l'arrachage des souches et au nivellement du sol. Le coût est estimé à 2 235.00 €, auquel il faut ajouter les frais de déchetterie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne l'autorisation au Maire afin de solliciter le CDEI (Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion) de Franois pour effectuer ces travaux.

6/ Délibération sur les travaux de réfection du pont du Moulin:

Le coût de l'ouvrage pour une circulation limitée aux piétons et deux roues est estimé à 60 000 euros HT (estimatif réalisé par les services d'Ingénierie 70).

Après débat, il est décidé de demander également un devis à l'entreprise MARCANTERRA , spécialisée dans la réalisation de passerelles bois et métalliques.

7/ CCPR : modification statutaire :

Le Maire explique que, par délibération du 30 janvier 2017, le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement à la majorité des voix (1 vote contre et une abstention) pour une modification statutaire visant à intégrer la réalisation et la gestion du terrain de football synthétique de Perrouse dans la liste des équipements d'intérêt communautaire.

Cette décision implique la modification, dans les compétences optionnelles, de l'article 5 "construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements préélémentaires et élémentaires d'intérêt communautaire". Il convient d'ajouter "terrain de football synthétique à Perrouse".

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification statutaire de la CCPR telle que rédigée ci-dessus.

8/ Questions diverses :

- Le Maire rappelle la réunion prévue le 17 mars à 10H15 relative au transfert de la compétence « eau et assainissement » à la communauté de communes et sollicite la présence de messieurs MILLET Hervé et PAGET Olivier.
- Le Maire informe le Conseil que le cabinet URBICAND qui accompagne la communauté de communes pour la réalisation du PLUI, propose de rencontrer 2 ou 3 membres du Conseil municipal jeudi 23 mars de 08H00 à 09H00, dans les locaux de la CCPR. Le Maire demande la présence de deux autres membres du Conseil. Il est décidé que le Maire et Messieurs MAGNIN Didier et GIRINAL Jean-Marc se rendront à cette réunion dont l'objectif est de préciser les attentes de la commune en matière d'urbanisme.
- Rappel : journée de « nettoyage de printemps » samedi 18 mars, rendez-vous à 09H00 devant la mairie. M. MAGNIN Didier est chargé de coordonner cette action. Une information sera diffusée dans toutes les boîtes aux lettres. Le Maire prendra contact avec la déchetterie pour les modalités de dépôt des débris ramassés.
- Le Maire fait part au Conseil de l'avis défavorable de l'Architecte des bâtiments de France pour la réalisation des ralentisseurs Grande rue. Le Maire va demander un rendez-vous à l'ABF.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 28 mars 2017 à 20H00.